

COMMISSION POUR LES EXPÉRIENCES SUR ANIMAUX

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Durant l'année 2018, la Commission vaudoise a préavisé un total de 225 autorisations. Comme chaque année, elle a participé aux contrôles des animaleries installées sur le territoire cantonal. La Commission a également participé aux contrôles d'expériences.

1. Composition et travail de la Commission

Durant l'année 2018, la Commission a siégé treize fois afin d'examiner et prendre position sur les demandes qui lui ont été soumises. La commission a travaillé à effectif complet durant cette année 2018, soit avec 9 membres (2 représentants de l'UNIL, un représentant de l'EPFL, deux représentants des associations de protection des animaux, une représentante de la protection de la nature, une représentante de la société vaudoise des vétérinaires, une éthicienne en sciences de la vie et en sciences biomédicales et le président)

Dans le cadre de l'évaluation des demandes, la Commission a, comme l'année précédente, insisté sur une justification appropriée du caractère indispensable des expériences. Elle a évalué les bénéfices des études proposées et les impacts de ces mêmes études sur la santé et le bien-être des animaux d'expériences. Elle a posé de nombreuses questions en relation avec la science des animaux de laboratoire et selon le principe des 3R, à savoir *replace*, *reduce*, *refine* (pour *Remplacement* des animaux par des méthodes alternatives, *Réduction* du nombre d'animaux et *Raffinement* des méthodes afin d'infliger le moins de douleurs possible aux animaux).

2. Autorisations d'expériences sur animaux dans le canton de Vaud

Un total de 161 nouvelles autorisations d'expériences sur animaux a été délivré en 2018 dans le canton, soit 19 de plus qu'en 2017. Elle a également évalué 64 demandes complémentaires. Le nombre total d'autorisations valables est de 629, 70 de moins qu'en 2017. Notre canton se maintient à la 3ème place derrière Zurich (822) et Bâle-Ville (718) en termes de nombre total d'autorisations délivrées.

Sur les 161 nouvelles demandes autorisées par la direction des affaires vétérinaires et de l'inspectorat, 132 présentant une contrainte prospective entre 1 et 3 ont été évaluée par la commission qui en a préavisé 104 avec des charges. Parmi ces charges on citera la réduction du nombre d'animaux à utiliser à des fins expérimentales, la modification des protocoles expérimentaux afin que ceux-ci constituent une contrainte plus légère pour les animaux ou le renforcement de la surveillance des animaux. Vingt-neuf autorisations ont été directement autorisées par l'autorité car de degré de gravité 0, soit sans contrainte pour l'animal. Trois demandes ont été refusées au cours de l'année 2018.

En plus des 64 demandes complémentaires, la Commission a évalué 3 demandes neuchâteloises, 5 demandes valaisannes et un projet intercantonal zurichois. La Commission a ainsi évalué un total de 234 demandes, soit une progression de 56 demandes supplémentaires.

3. Nombre d'animaux dans le canton de Vaud

Le nombre d'animaux utilisés dans des expériences soumises à autorisation atteint 90'851 animaux en 2018, soit une diminution de 5.1% par rapport à 2017. Au niveau national la tendance à la baisse est similaire, le nombre d'animaux utilisés a diminué de 4.5 %. Le canton de Vaud est quasi ex æquo en 3^{ème} position avec le canton de Berne en termes de nombre d'animaux utilisés. Il se place derrière Bâle-Ville (137'952), Zürich (127'390) et Berne (90'880).

Rongeurs, amphibiens et poissons sont les animaux majoritairement utilisés dans notre canton, soit 98% des animaux d'expérience. A elles seules, les rongeurs représentent 93 % des animaux utilisés. Aucun primate n'a été utilisé sur le territoire cantonal dans le cadre de l'expérimentation animale.

4. Degrés de gravité (DG)

Les expériences sur animaux se classent en 4 degrés de gravité : sans contrainte, contrainte légère, contrainte moyenne et contrainte sévère. Quelque 21.6% des animaux utilisés dans des expériences n'ont subi aucune contrainte, 35.1% ont subi une contrainte légère, 40.3% une contrainte moyenne et 3% une contrainte sévère. Ces chiffres correspondent à ceux enregistrés au niveau national.

5. Inspections

La Commission a participé à l'inspection de 9 animaleries du canton. Aucune non-conformité majeure n'a été constatée lors de ces visites. En outre, la Commission a accompagné le Direction des affaires vétérinaires et inspectorat lors de contrôles d'expérience. Vingt-trois visites et contrôle de charges ont été effectuées au cours de cette année.

Dans le cadre du mandat confié à la Commission vaudoise par les cantons de Neuchâtel et du Valais, notre commission a été appelée à réaliser des inspections dans ces deux cantons.

6. Perspectives

Les statistiques fédérales pour l'année 2018 indiquent comme en 2017 et les années précédentes que le canton de Vaud reste très actif dans le développement des biotechnologies et des sciences de la vie.

7. Remerciements

Je remercie tous les membres de la Commission pour l'important travail fournit en 2018. Je salue comme chaque année la très bonne collaboration avec les Affaires Vétérinaires.



Dr Marcel Gyger

**Président de la Commission pour
les expériences sur animaux**

